



Conseil de sécurité

Distr.  
GENERALE

S/21706  
5 septembre 1990  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ARABE

---

LETTRE DATEE DU 4 SEPTEMBRE 1990, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL  
PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE LA JAMAHIRIYA ARABE LIBYENNE  
AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint l'initiative de paix visant à résoudre la question du Golfe qui a été présentée par le colonel Muammar Kadhafi, Chef de la grande révolution du 1er septembre.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de cette initiative comme document officiel du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent

(Signé) Ali A. TREIKI

Annexe

1. Substitution des forces de l'Organisation des Nations Unies aux forces iraqiennes au Koweït, parallèlement au retrait du Golfe des forces appartenant aux Etats membres de l'OTAN.
2. Levée de l'embargo économique contre l'Iraq.
3. Substitution de forces arabes et islamiques aux forces américaines et occidentales stationnées dans la péninsule arabique.
4. Remise à l'Iraq de l'île de Boubiane afin qu'il puisse disposer d'une ouverture sur le Golfe et retour des champs pétrolifères à l'Iraq.
5. Non-ingérence dans les affaires intérieures du Koweït.
6. Elaboration d'une politique arabe unie en matière de pétrole, appliquée par tous les Etats arabes producteurs de pétrole et à laquelle aucun producteur ne peut contrevenir; si un des Etats arabes ne l'applique pas, il est légitime de prendre des mesures répressives à son encontre.
7. Versement de compensations à toutes les parties arabes qui ont subi des préjudices du fait du problème du Golfe.
8. Tenue d'une conférence arabe en Libye pour adopter le projet d'union arabe.
9. La mise en oeuvre de cette initiative interviendra sous les auspices du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et du Secrétaire général de la Ligue des Etats arabes.

-----